

EXCO VALLIANCE SC

Société par actions simplifiée
au capital de 15 400 euros

Siège social : 21 boulevard Poitou-Charente
16000 ANGOULEME

799 721 535 RCS ANGOULEME

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS **DU 20 DÉCEMBRE 2024**

LES SOUSSIGNÉES :

La société **EXCO VALLIANCE**,
Société par actions simplifiée représentée aux présentes par sa Présidente, la société
VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE, représentée par Monsieur Eric GUILLEN

La société **VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE**,
Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Eric
GUILLEN,

Détenant ensemble 154 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée
EXCO VALLIANCE SC désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société EXCO VALLIANCE SC et conformément
aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de la Présidente,
- le texte des projets de décisions.

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Sandrine CALANDRE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE,
Société à responsabilité limitée au capital de 3 840 000 euros,
dont le siège social est 3-5 avenue Bernard Moitessier 17180 PERIGNY,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro

893 389 296 RCS LA ROCHELLE
représentée par Monsieur Eric GUILLEN, gérant

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le 20 décembre 2024.

La société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE
Représentée par Monsieur Eric GUILLEN, gérant

La société EXCO VALLIANCE
Représentée par Monsieur Eric GUILLEN, gérant de la société VALLIANCE
INVESTISSEMENT EXPERTISE, Présidente